



EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (9) :

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE mandant a pour mandataire Mme MERY
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataire M. BARAUDON
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation d'un marché communal sur la commune associée de Targé

La commune souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation de Targé, en attirant des personnes venant des communes alentours et constituera un nouveau service pour les Targéens.

Le marché sera implanté en plein centre du bourg de Targé et comprendra une dizaine de commerçants. Il aura lieu de 16h à 20h le deuxième vendredi de chaque mois entre le 1er avril et le 30 septembre.

* * * * *

VU l'article L 1411-12 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux délégations de service public à procédure simplifiée,

VU la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

VU l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les marchés communaux,

VU la délibération n° 34 du 15 décembre 2015 relative à la création d'un marché communal sur la commune associée de Targé,

VU l'avis favorable de la commission consultative des marchés en date du 17 novembre 2015

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°6

page 2/2

CONSIDERANT le projet proposé par l'association TARG'ESSOR, 7 rue Paul Fort – 86100 Targé et au lancement d'une procédure de délégation de service public,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de confier à l'association TARG'ESSOR l'exploitation du marché de Targé pour une durée de 3 ans à compter du 8 avril 2016.
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du marché de Targé
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le *08 avril 2016*

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

